

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

Description

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées du Ministère consiste à offrir une aide financière et technique aux producteurs forestiers pour la réalisation d'activités forestières dans les forêts privées. Ces activités ont pour but de protéger et de mettre en valeur toute superficie à vocation forestière enregistrée, conformément à l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

À qui s'adresse ce programme?

Seuls les **producteurs forestiers reconnus** peuvent bénéficier de ce programme.
<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/privees/privees-producteur.jsp>

Qui s'en occupe?

Le programme est administré par les agences régionales de mise en valeur des forêts privées du Québec.

Quelles sont les activités couvertes par l'aide?

- l'aide technique pour les travaux sylvicoles;
- l'exécution de travaux sylvicoles;
- certaines activités reliées à la certification.

Le montant maximum de l'aide financière accordée et la nature des travaux admissibles varient selon les agences.

Quelle démarche un producteur doit-il entreprendre?

Le producteur forestier **doit faire appel à un conseiller forestier accrédité** pour obtenir l'aide financière accordée et bénéficier des services professionnels et techniques nécessaires à l'exécution des travaux admissibles. Le conseiller forestier est un ingénieur forestier ou une personne morale (firme) qui a à son emploi un ingénieur forestier accrédité par l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées.

Pour obtenir les noms des conseillers accrédités, le producteur forestier intéressé doit s'adresser à l'agence régionale.

Pour en savoir plus sur le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, consultez la **liste des agences régionales de mise en valeur des forêts privées du Québec**.

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/privees/privees-agences-liste-adresses.htm>

Pour plus de renseignements

Service à la clientèle

5700, 4^e Avenue Ouest, A 409

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-8600

Ligne sans frais : 1 866 248-6936

Télécopieur : 418 644-6513

Courriel : [**services.clientele@mern.gouv.qc.ca**](mailto:services.clientele@mern.gouv.qc.ca)

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 h 30 à 16 h 30.

Mercredi : de 10 h à 16 h 30